

par ce même Edit ce qu'ils font obligez de faire pour remplir dignement les véritables devoirs de leurs Charges; chacun en particulier, & par des Articles reparez selon son rang.

XX. Il est arrivé quelques dérangemens dans la Compagnie de Commerce établie dès l'année dernière en Lorraine, qui sont sur le point de la faire tomber tout-à-fait. On en attribue la faute au principal Directeur de cette Compagnie, & il y a échoué. Les interressez qui voyent le fond de leur Banque dissipé ou mal employé, crient beaucoup, mais il faut encore qu'ils se taisent & prennent patience, c'est le seul parti à prendre; leurs voisins qui leur servent de guide, leur en donnent l'exemple, ils sont d'autant moins à plaindre, que personne ne les a forcés à y mettre leurs biens, & que s'ils l'ont fait, c'est volontairement, & dans la vûe de gagner.

XXI. Il a paru une nouvelle Ordonnance de S. A. R. du premier Octobre, qui défend sous de très-rigoureuses peines, à tous Marchands & Négocians de faire entrer dans ses Etats aucunes sortes d'Etoffes & Marchandises de laine, de soye, &c. provenantes des Provinces de Languedoc, Provence, Auvergne & Gévaudan, même à peine de la vie, avec ordre aux Commandans de ses Troupes, & aux Officiers de Justice d'en empêcher l'entrée, de les arrêter & faire brûler en pleine Campagne, de même que les voitures & harnois; & de faire punir de mort les contrevenans. Il est certain, que quoi que cet Etat soit éloigné des Pays où regne la maladie contagieuse, il n'y en a point qui ait pris des précautions plus sages, & qui les fasse mieux exécuter.

*Emplois.* XXII. S. A. R. a donné la Charge de premier Pré-